

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2022-069

**Nombre de Conseillers :**

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard - Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette - Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël - Mme DESVIGNES Josette.

**POUVOIRS :** M. MAY Abdelkrim à M. LANDRÉ Christian – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

**EXCUSES :** M. ERPATE Giovanni – M. DJEDDOU Rabah.

**ABSENTS :** M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme SARANDAO Gilda

\*\*\*

## COMITÉ DE JUMELAGE : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le souhait de ce dernier de relancer le Comité de Jumelage avec la commune de CONSELVE (Italie), celui-ci étant en sommeil depuis quelques années.

Pour que le Comité puisse se réunir et travailler officiellement, il convient, selon les statuts actuels de l'association, de recomposer les membres de ce dernier. Ces nominations, suivies d'une consultation élargie aux associations et aux habitants de TORCY, permettra de préparer une convocation pour une assemblée générale qui élira le conseil d'administration. Ce dernier, une fois constitué, pourra attribuer les postes des membres du bureau. Le Comité de Jumelage pourra ainsi redémarrer son activité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la liste des membres du Comité de Jumelage ci-annexée.

**Le Conseil Municipal,**

Considérant le souhait par la collectivité de relancer le jumelage avec la commune de CONSELVE (Italie), celui-ci étant en sommeil depuis quelques années,

Considérant qu'il convient selon les statuts actuels de l'association, de recomposer les membres de ce dernier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré : **A LA MAJORITÉ et 2 ABSENCES :** M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) et Mme DESVIGNES Josette :

- **VALIDE** la liste des membres du Comité de Jumelage jointe à la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture

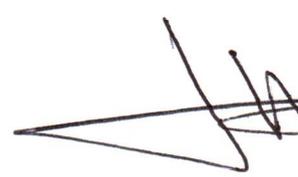
le .....26 OCT. 2022.....

et publié, affiché ou

notifié le .....26 OCT. 2022.....

Le Maire,

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



**M. Philippe PIGEAU**



Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN  
Le 26 OCT. 2022  
MAIRIE DE TORCY – 71210 TORCY